

## **Gestion des matières résiduelles au Québec : Un rapport sérieux sur un enjeu difficile**

Montréal, le 10 juin 2008 – Le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) accueille avec enthousiasme le travail réalisé par la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre du mandat d'initiative sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Lors de sa participation aux audiences de la commission, le RNCREQ avait fortement insisté sur l'importance de la réduction à la source, un message que les membres de la Commission ont bien compris.

La Commission recommande de prioriser la réduction à la source, un élément négligé par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (1998-2008). « On oublie trop facilement l'impact sur l'environnement qu'un produit de consommation a généré pour sa fabrication, son transport et son utilisation. Qu'on en dispose mieux, c'est bien, mais il faut surtout moins produire de déchets », a mentionné Philippe Bourke, directeur du RNCREQ.

Le Québec devra donc prendre le cap de la réduction à la source, malgré les pressions qui iront probablement dans le sens contraire. « Peu importe le type de structure d'élimination, les investissements consentis pour la construction et l'opération de ces coûteuses infrastructures incitent les fournisseurs à rechercher l'augmentation du nombre de tonnes éliminées pour les rentabiliser » a ajouté M. Bourke.

À l'égard des matières putrescibles, les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (1998-2008) étaient clairs : celles-ci ne doivent pas être enfouies dans des sites d'enfouissement. Pourtant, le Québec est encore bien loin des cibles qui avaient alors été fixées. Le RNCREQ salue donc la recommandation de la Commission de se fixer l'objectif « zéro enfouissement des matières organiques » et d'établir un calendrier pour l'atteindre. Dans le même ordre d'idée et afin d'infléchir une réduction significative du flux des matières résiduelles destinées à l'enfouissement, le RNCREQ appuie la recommandation de la Commission de hausser significativement la redevance à l'élimination.

Le RNCREQ appuie également la recommandation d'instaurer un moratoire sur la construction de nouveaux incinérateurs, mais il est préoccupé par l'ouverture manifestée par la Commission à l'égard de la valorisation énergétique des équipements d'élimination. Pour le RNCREQ, la valorisation énergétique ne doit pas être considérée comme étant radicalement différente de l'incinération puisque le seul fait de produire de la vapeur utile ne change pas la nature d'un incinérateur.

Un bémol : le rapport recommande l'abolition de la consigne au Québec, alors que le RNCREQ s'est plutôt prononcé pour son intensification, les taux de retour via la consigne étant nettement plus élevés que ceux de la récupération. Le RNCREQ rappelle également que l'abolition de la consigne pourrait diminuer considérablement le réemploi des contenants (bouteilles de bière, par exemple), alors que la logique 3RV implique de favoriser le réemploi des ressources, avant la récupération et le recyclage.

Lorsqu'il est question de la gestion des matières résiduelles, les problématiques sont flagrantes et les solutions rarement évidentes. L'information et la sensibilisation des citoyens et des acteurs sont donc primordiales. Aussi, les Conseils régionaux de l'environnement entendent poursuivre leurs efforts, notamment auprès des industries, commerces et institutions (ICI), afin de faire en sorte que de moins en moins de ressources ne prennent le chemin de l'élimination.

« S'il ne vient pas nécessairement clore le débat sur tous ces sujets, ce rapport apporte beaucoup d'eau au moulin. Il mérite que le gouvernement s'attarde véritablement aux pistes d'action suggérées et qu'il passe à l'action sans plus attendre. Après tout, chaque minute, plus de 20 tonnes de déchets sont produites au Québec », a conclu Philippe Bourke, directeur du RNCREQ.

- 30 -

Les 16 Conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes. C'est une condition essentielle au développement durable.

Source :

Chantal Rainville, responsable des communications, 418 522-0006, poste 2222

Courriel : [chantal.rainville@rncreq.org](mailto:chantal.rainville@rncreq.org)